



Entre-Nous

La lettre d'informations mensuelle de GrandLyon Habitat



L'ACTU



Darnaise : les équipements des tours démolies, ont été rénovés et distribués aux habitants

À la Darnaise à Vénissieux, GrandLyon Habitat récupère des équipements des tours démolies. Objectif : les rénover, pour les réutiliser chez des locataires du quartier qui le souhaitent.

Après la Tour 36 déconstruite en 2022, les tours 71 et 40 vont également être démolies, dans le cadre du projet de renouvellement urbain. GrandLyon Habitat a décidé de récupérer différents équipements de ces tours, afin de leur donner une seconde vie : portes, éviers, robinetteries, portes coulissantes de placard, volets roulants...

Pour mener ce projet, 7 jeunes ont été mobilisés depuis le mois de mai 2023, via un chantier éducatif, mené en partenariat avec l'association Sauvegarde 69. Leur mission : aller à la rencontre des locataires pour recenser leurs besoins, rénover les portes qu'ils ont récupérées et les réinstaller.

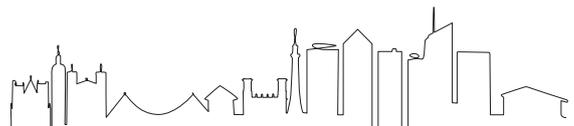


Début janvier 2024, 22 portes ont été installées chez des habitants. Une trentaine de portes sont disponibles pour les locataires qui le souhaitent.

Le réemploi des équipements sera poursuivi les prochaines années, au fur et à mesure de la démolition des tours. En 2024, d'autres chantiers seront notamment organisés pour remplacer les roulettes de portes de placard.



La suite de L'Actu en page 2





« Les Services + » des fiches thématiques faites pour vous

Qu'attendez-vous comme information utile de la part de votre bailleur ? Depuis 2023, GrandLyon Habitat crée pour vous une collection de flyers appelée « Les Services + ». Chaque flyer parle d'une thématique différente qui peut vous concerner ou simplement vous intéresser.

Comme quoi ?

- « **Résidences intergénérationnelles** : vivre ensemble pour lutter contre l'isolement »
- « **Punaises de lit** : agir ensemble pour lutter contre ces insectes »
- « **Ascenseurs dans les résidences** : agir ensemble pour assurer leur bon fonctionnement »
- « **Personnes âgées et handicapées** : rester à domicile, c'est possible ! »
- « **Tranquillité dans les résidences** : agir ensemble pour lutter contre les incivilités »
- « **Chaque jour à vos côtés** : contactez facilement GrandLyon Habitat »

D'autres thématiques viendront prochainement compléter cette collection.

Une rubrique « Ce que GrandLyon Habitat propose en plus » détaille les services que nous vous proposons pour vous aider dans votre quotidien. Il s'agit d'avantages proposés par GrandLyon Habitat par rapport au logement privé.

La rubrique « Nous avons besoin de vous » montre que votre implication est nécessaire sur chaque sujet abordé, pour favoriser le mieux vivre chez soi.



Le prélèvement automatique

Où se renseigner ?

- En agence
- Sur le site www.grandlyonhabitat.fr, rubrique « je-suis-locataire ».
- En contactant la ligne directe au 04.72.74.67.42

Quand le choisir ?

À tout moment, c'est possible !

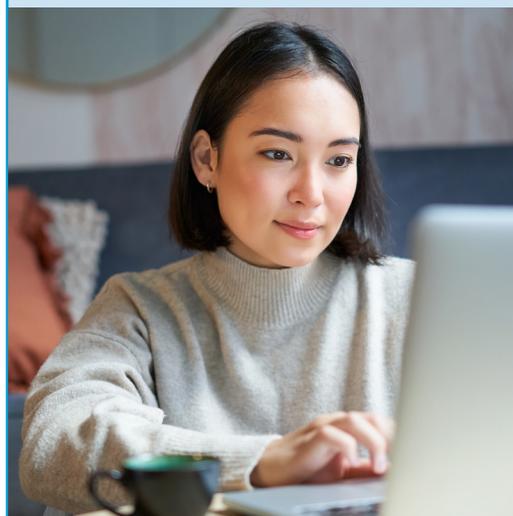
Comment faire ?

Il suffit de demander et de remplir un mandat SEPA.

- Sur www.grandlyonhabitat.fr. Le mandat SEPA est à télécharger dans la rubrique « je-suis-locataire/mon-budget/moyens-de-paiement ».
- En vous rendant dans votre agence de proximité.

Et ensuite ?

- Choisissez votre date de prélèvement : le 1^{er}, le 6, le 11 ou le 16 du mois.
- Envoyez vos documents : mandat SEPA, RIB et dernier avis d'échéance à : GrandLyon Habitat Direction Gestion Immobilière 2, place de Francfort - CS 13754 69444 LYON Cedex 03 ou prelevement_auto@grandlyonhabitat.fr



► ZOOM SUR

GrandLyon Habitat inaugure la résidence Massilia à Lyon 7^e

Le 5 février dernier, **GrandLyon Habitat a inauguré 14 logements** au sein de la résidence le « Massilia ». Située au 10 rue de Marseille à Lyon 7^e, cette résidence en copropriété comptait 17 logements et deux commerces au rez-de-chaussée.



GrandLyon Habitat a acheté 16 logements sur les 17 et a réalisé d'importants travaux pour les restructurer en 14 logements : 6 T1 bis, 4 T3 et 4 T4. Les logements ont été mis aux normes et le confort thermique a été amélioré.

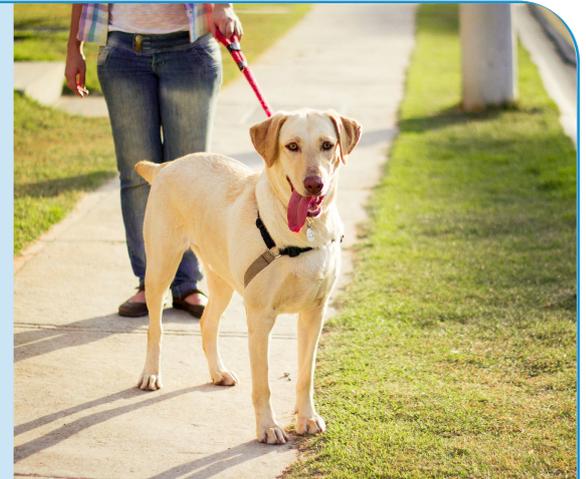
En parallèle des travaux engagés par GrandLyon Habitat, le syndicat de copropriété a réalisé des travaux sur les parties communes (façade, toiture, fenêtres de l'ensemble des logements, halls, etc.)

Le coût total de cette opération pour GrandLyon Habitat est de 1 986 714 €.

► NOS Z'ANIMAUX

Bien vivre en ville avec son chien

Vivre en ville avec un chien s'accompagne de nombreuses responsabilités pour favoriser une cohabitation harmonieuse avec les autres habitants, les autres maîtres et chiens. Il est indispensable de créer un environnement urbain respectueux et agréable pour tous.



Quelles sont les règles et recommandations à respecter ?

- **Je déclare mon chien de catégorie 1 ou 2**

Il est obligatoire de **déclarer son chien de catégorie 1** (chien dit « d'attaque ») **ou de catégorie 2** (chien dit « de garde et de défense ») auprès de la mairie de son lieu de résidence.

- **Je le tiens en laisse**

La loi (Article L211-19-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime) **impose que les chiens soient tenus en laisse** sur la voie publique et dans les lieux publics.

Pour les chiens de catégorie 1, il est obligatoire de les tenir en laisse et de les munir d'une muselière lorsqu'ils sont dans un espace public, même dans un espace clos comme un jardin.

- **Je suis en charge de ses déjections**

Le non-ramassage des déjections de son chien est considéré comme une infraction et peut donner lieu à une contravention. Le montant de l'amende peut varier en fonction des arrêtés municipaux.

En général, les amendes sont régies par l'article R632-1 du Code Pénal.

Il est donc obligatoire de les ramasser dans tous les espaces publics, y compris les caniveaux, les espaces verts, les bandes plantées et les pieds d'arbres.



Les projets à Lyon 9^e

Ce mois-ci, GrandLyon Habitat présente deux opérations de réhabilitation.



Résidence Saint Rambert

► La résidence Saint Rambert : au programme de cette réhabilitation, la construction d'une nouvelle chaufferie bois, l'amélioration de la chaufferie existante.

L'installation d'équipements plus performants qui consomment moins d'énergie. Les stations de distribution du chauffage ont été entièrement rénovées. 325 logements GrandLyon Habitat sont concernés. Les travaux ont duré 13 mois, de septembre 2022 à octobre 2023.

L'objectif est de **faire des économies d'énergie**, aussi bien pour l'environnement que pour les locataires. Cela permet de **limiter l'augmentation massive des charges locatives**.



Résidence la Croix des Platanes

► La résidence la Croix des Platanes : au programme de cette réhabilitation, la rénovation complète de la chaufferie.

Le remplacement des réseaux de distribution d'eau chaude ainsi que l'installation d'une pompe à chaleur pour la production d'eau chaude. Les travaux concernent également l'amélioration des réseaux de distribution du chauffage.

Les travaux devraient démarrer en février 2024 et se terminer à l'été 2024.



► PAROLES DE LOCATAIRES

Rongeurs : comment les éviter et les traiter

“ **Que faire en cas de présence de rongeurs dans ma résidence ?** ”

- **Lionel, locataire à Lyon 7^e**

En cas de présence de rongeurs (rats, souris) dans votre logement ou votre résidence, la première chose à faire est de **contacter la Ligne Directe des locataires au 04 72 74 67 42, pour une prise en charge.**

GrandLyon Habitat engage, **en fonction des besoins (constat sur place, réclamations) des campagnes de dératisation limitées à 35 jours sur des secteurs précis.** La réglementation interdit depuis 2018, de déposer de manière permanente, des appâts toxiques pour lutter contre les rongeurs.

De nouveaux dispositifs peuvent être installés dans les parties communes extérieures afin de renforcer le traitement de certaines zones. Ces pièges, non toxiques, de type Ekomille* ou Ratdown*, sont coûteux et fragiles : **il est indispensable de ne pas toucher ces équipements, qui permettent d'améliorer votre cadre de vie.**



Les gestes préventifs du quotidien pour les locataires, afin d'éviter et rongeurs

- Nettoyez régulièrement votre logement
- Refermez hermétiquement tous les contenants alimentaires
- Fermez et jetez régulièrement les poubelles
- Ne mettez pas de nourriture à disposition d'animaux sur les espaces extérieurs

* appareils électromécaniques et écologiques, pour la capture multiple et continue des rongeurs, non dangereux pour l'humain.